

Paris, le 28 avril 2021

COMMUNIQUE DU BUREAU DE LA CP-CNU

Concertation sur le recrutement des enseignants-chercheurs

Rapport remis à madame la ministre de l'ESRI par F. Blaise, P. Desbiolles et P. Gilli

Le bureau de la CP-CNU a pris connaissance du rapport adressé à madame la ministre par les trois rapporteurs qu'elle avait désignés en vue de la concertation sur l'article 5 de la LPR. Il constate que les préconisations des rapporteurs dépassent très largement le cadre annoncé en faisant du fil rouge de leurs travaux la mise en œuvre d'un suivi de carrière et le renforcement de l'autonomie des universités afin qu'elles puissent "mettre en œuvre une politique explicite et assumée de promotion interne" (p. 27). Parmi les préconisations de ce rapport se trouve également une refonte des procédures de recrutement, dont il est souhaité qu'elles passent par des COS "composés de membres de l'établissement recruteur", les "experts extérieurs" n'étant sollicités que pour des avis écrits. Ces mesures, parmi d'autres, traduisent une volonté affichée de décentraliser vers les établissements toutes les procédures liées à la carrière des enseignants-chercheurs. Le bureau de la CP-CNU prend acte de ces propositions. Il souhaite que ce rapport permette d'entamer une véritable concertation impliquant l'ensemble des acteurs de l'ESR au-delà d'auditions bilatérales.